

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoir : 0
Votants : 13

L'an deux mil dix huit
Le 26 avril à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 20 avril 2018

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Bruno BESANÇON, Erwan BRACCHI, Pascale CHOTEL, Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Florence MANDON, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT, Sylvie SABATIER

ABSENTS : Benoist CHAMARAUD, Fabien ORCEL

Secrétaire de séance : Bruno BESANÇON

M. l'adjoint aux finances expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget communal. Il propose les modifications suivantes :

Compte 020-Dépenses imprévues- Chapitre 020 D I. : + 8 000.00 €

Compte 2128- Autres agencements et aménagements- chapitre 21 D I. : +2 000.00 €

Compte 2158- Autres matériels et outillage- chapitre 21 D I. : 3 000.00 €

Compte 2312- Aménagements de terrains- chapitre 23 D I. : 10 000.00 €

Compte 28041512-GFP rat-bâtiments et installations- chapitre 040 R I : + 2 334.00 €

Compte 28041642-IC : Bâtiments et installation- chapitre 040 R I : + 20 666.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'autoriser le Maire à affecter les sommes dans les comptes proposés.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les documents s'y rapportant.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché
Certifié exécutoire

